



MAIRIE DE SOLLIES PONT

1, rue de la République

83210 SOLLIES-PONT

Tel : 04 94 13 58 00

DEPOT DES TITRES
SECURISES :
Présence obligatoire
du titulaire même mineur.

ATTENTION !!!

VOUS DEVEZ PRENDRE
UN RENDEZ-VOUS
POUR DEPOSER VOTRE
TITRE SECURISE AU :
04 94 13 58 00

LES DEMANDES DE TITRES SECURISES

SE FONT SANS
RENDEZ-VOUS
UNIQUEMENT LE
LUNDI et VENDREDI
MATIN de 8h45 à 11 h

PASSEPORT BIOMETRIQUE

produit à partir de juin 2009
il est reconnaissable
sur la page de garde en bas
PASSEPORT
est souligné

RENOUVELLEMENT

plus de formulaire cerfa

Il faudra fournir :

- une photo récente,
- un justificatif de domicile à votre nom de moins d'un an. Attention pas d'attestations de contrat,
- le justificatif de la modification (mariage, changement d'état civil, de domicile etc.).

Attention ! Le recours au mail pour les pièces manquantes est terminé.



MAIRIE DE SOLLIES PONT Service des titres sécurisés

1, rue de la République
83210 SOLLIES-PONT
04 94 13 58 00

Le lundi
De 8h45 à 11h et de 13h45 à 17h
Du mardi au vendredi
De 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h15



**PENSEZ A PRENDRE OBLIGATOIREMENT
RENDEZ-VOUS
AU 04 94 13 58 00
(dépôt du dossier)**

**Les retraits des titres sécurisés
se font sans rendez-vous**

ATTENTION !

**LA MAIRIE
NE DELIVRE AUCUNE
PHOTOCOPIES**



TITRES SECURISES Passeports / Carte Nationale d'Identité

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Pour toute demande :

Instruire sa pré-demande sur le site:

<http://www.passeport.ants.gouv.fr>

cliquer sur "Papiers-citoyenneté"

Connaître votre filiation (l'état-civil des parents).

TARIFS PASSEPORTS

TIMBRES FISCAUX

Majeurs : 86 €

Mineurs de 15 à 18 ans : 42 €

Mineurs de moins de 15 ans : 17 €

TARIFS CARTE D'IDENTITÉ

Gratuit pour une 1ère demande ou renouvellement.

Perte ou vol de la Carte d'identité :
25 Euros de Timbres fiscaux.

Les timbres fiscaux papiers : au bar tabac ou au trésor public ou en ligne avec la pré-demande.

Perte ou vol du passeport ou de la CNI :

- Déclaration de perte en mairie ; Déclaration de vol à la gendarmerie ou police nationale.

JUSTIFICATIF DE DOMICILE

original justificatif de domicile à votre nom de moins de 1 an (électricité, gaz, eau, impôts...) la liste des justificatifs de domicile est en ligne sur le site officiel de la mairie .

Pour les personnes hébergées :

Fournir : justificatif de domicile de moins de 1 an + formulaire d'attestation d'hébergement fourni par la mairie ou le site officiel de la mairie + copie R/V CNI valide de l'hébergeur. Vous trouverez le formulaire sur le site officiel de la mairie de Solliès-Pont.

PHOTO

1 photo d'identité de moins d'un an, aux normes internationales (le visage doit être compris entre 3,2 et 3,6 cm, strictement de face, sans sourire, la tête nue sans couvre-chef, foulard, serre tête, lunettes et autres objets décoratifs...)

SELON VOTRE SITUATION

pour une première demande de titre sécurisé majeur ou mineur

Acte de naissance : original de moins de 3 mois pour une première demande . 6 mois pour les français né à l'étranger. Sauf si vous avez un passeport ou une pièce d'identité en cours de validité ou périmé de - 3ans

Pour un renouvellement majeur ou mineur:

Pièce d'identité ou passeport en cours de validité ou périmé de moins de 5 ans pour les titres sécurisés.

Pour un mineur: Pièce d'identité en cours de validité du représentant légal accompagnant

Mineurs de parents divorcés :

Jugement de divorce COPIE + ORIGINAL , en cas de garde alternée : COPIE + ORIGINAL de la pièce d'identité valide des deux parents ainsi qu'un justificatif de domicile de moins d'un an (des deux parents).

En cas de séparation des parents non mariés :

COPIE + ORIGINAL de la convention + formulaire N° 10-2 — délivrance d'un titre pour mineur.

Vous trouverez le formulaire sur le site officiel de la mairie de Solliès-Pont.

CAS PARTICULIERS

Vous êtes veuve (f):

acte de décès original

Vous êtes nés à l'étranger ou de parents nés à l'étranger (si 1ère demande sans pièce d'identité française) (original + copie) :

justificatif d'obtention de la nationalité française (décret de naturalisations, certificat de nationalité française).

Vous voulez ajouter le nom d'époux ou un nom d'usage : ex: suite à un mariage.

(original + copie) CNI ou passeport à jour

Ou (original + copie) livret de famille à jour (page du mariage).

Ou original acte de mariage ou de naissance de moins de 3 mois.

Vous avez divorcée et vous souhaitez garder le nom de votre ex conjoint :

COPIE + ORIGINAL Jugement de divorce (autorisant à porter le nom de l'ex conjoint)